

## VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

MUNICIPAUX

EN EXERCICE: 29 PRÉSENTS: 22 REPRESENTES: 07

DATE DE LA CONVOCATION: Le 5 décembre 2023

PUBLICATION SITE INTERNET:

Le 18 décembre 2023

Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents: M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.

Étaient représentées: M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.

Délibération n°32 Rapporteur : Mme Virginie NAIRE

Objet : Avenant N°2 – Délégation de service public pour l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de la commune

En 2016, la commune d'Ugine s'est dotée d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie à bois afin de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et de réduire les émissions de CO2.

L'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur est réalisée par le groupement 4 Vallées Energie et DALKIA par contrat de délégation de service public notifié en octobre 2018.

Par délibération en date du 8 novembre 2021, un avenant au contrat a été réalisé jusqu'en février 2024 afin de prendre en compte certaines évolutions :

- En effet, dans une volonté de développer son chauffage urbain à la faveur d'énergies renouvelables, la ville d'Ugine a réalisé une extension de son réseau afin de valoriser la chaleur fatale industrielle provenant d'Ugitech au sein du réseau de chaleur de la ville.
- De plus la commune souhaite favoriser l'approvisionnement biomasse local, en utilisant une plateforme du territoire.

Aujourd'hui, il convient de réaliser un avenant n°2 afin de :

- Proroger la durée de l'avenant jusqu'au 31 décembre 2024.
- De modifier le règlement de service afin de créer une catégorie fournisseur ENR & R.
- De plus l'Etat a mis en place une nouvelle taxe qui à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 devra être prise en charge par l'usager final au titre d'un sous élément corrélé à la consommation R1 CCE (Contribution Climat Energie). Il convient donc d'intégrer cette contribution à la DSP après 2 ans de prise en charge gracieuse par l'exploitant.

La commission municipale a examiné le dossier.

## M. Mustapha HADDOU quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 25 voix pour et 3 abstentions (M. Eric FUSS ayant pouvoir pour Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET):

- Approuve l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de la commune.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire, Michel Chevallier, Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20231211-20231211\_DE32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023 Publication : 18/12/2023



